

RŮŽENA OSTRÁ

## LES RAISONS DE L'USAGE ABONDANT DES DICTIONNAIRES EN FRANCE

1.1. On ne peut s'empêcher d'être émerveillé devant la production lexicographique française: le nombre et la qualité des dictionnaires que l'on publie en France sont vraiment dignes d'admiration tant à l'époque contemporaine que par le passé. Détailler les mérites respectifs des dictionnaires Robert, Larousse, Bordas, etc. est certainement superflu, les qualités de ces oeuvres lexicographiques étant de notoriété générale. Il serait sans doute plus intéressant de chercher les raisons de l'excellence des dictionnaires français et de leur foisonnement qui, depuis la fin du 17<sup>e</sup>, n'a pas cessé de s'accroître.

1.2. Mais ce qu'il faut considérer, en revanche, comme un problème tout à fait passionnant, c'est celui de chercher pourquoi les dictionnaires sont si fréquemment consultés en France, pourquoi les Français éprouvent un besoin aussi impérieux de consulter un dictionnaire (ou même plusieurs dictionnaires) dès qu'ils se mettent à rédiger un texte.

Cette habitude des Français cultivés d'avoir recours au dictionnaire à tout propos a de quoi étonner les Tchèques qui, eux, ne consultent les dictionnaires qu'à des occasions relativement rares, ce qui est attribuable, en partie au moins, au fait qu'ils ne disposent pas toujours des dictionnaires dont ils pourraient avoir besoin. Mais ce n'est pas là, certainement, toute l'explication de la différence d'attitude qu'il y a entre les Français et les Tchèques en ce qui concerne les dictionnaires.

1.3. Cette différence a, à notre avis, des raisons bien plus nombreuses et plus profondes, dont quelques-unes résident dans les caractères mêmes des deux langues. Nous estimons, en effet, que les raisons les plus importantes de la dépendance des Français vis-à-vis des dictionnaires sont liées aux propriétés structurales du français moderne et qu'elles ne datent pas d'hier. Elles semblent correspondre à un malaise auquel les usagers du français sont confrontés dès l'époque moyenne de l'évolution de cette langue. Rappelons que, du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, on ne cesse de se plaindre de la mobilité du français et de son manque de précision.<sup>1</sup> C'est qu'à cette époque, le français est une langue en pleine transformation.

<sup>1</sup> F. Brunot, *Histoire de la langue française I*, A. Colin, Paris 1905, p. 401-404.

1.3.1. Cela vaut tout d'abord pour son plan morphosyntaxique où, après la désagrégation de la flexion nominale de l'ancien français et les multiples changements qu'elle avait entraînés, l'usage linguistique était bien déséquilibré, ce qui posait, paraît-il, bien des problèmes aux usagers.

La flexion verbale, qui s'était conservée en tant que système, était atteinte dans une mesure assez sensible par l'amuïssement des consonnes finales qui avait annulé certaines marques phonologiques des distinctions personnelles.

1.3.2. La chute des consonnes finales et l'amuïssement de certaines voyelles étaient à leur degré suprême à l'époque du français moyen: c'est à cette époque que la substance phonique des mots français atteignit son degré de réduction le plus radical. Depuis, il y eut des rétablissements.

Or, ces changements intervenus au niveau phonologique eurent de graves incidences sur le plan lexico-sémantique, car ils eurent pour conséquence une multiplication frappante des homonymes: de très nombreux mots qui, en ancien français, avaient été des structures phonologiques distinctes tant dans la langue écrite que dans la langue parlée, ne devaient s'opposer, dorénavant, que dans le discours écrit. Cette situation peu confortable se résolvait souvent par la disparition de l'un des homonymes „fâcheux“, quelquefois même des deux membres d'un groupe homonymique; toujours est-il qu'elle contribuait au désarroi linguistique des Français qui se lamentent sur leur «langue corrompue» et sur le manque «de règle certaine, de mesure et de raison» chez ceux qui l'emploient.<sup>2</sup>

1.4. Au 16<sup>e</sup> siècle, on croyait pouvoir rémédier aux déficiences du français — qui devaient être réelles pour donner lieu à des griefs aussi nombreux que concordants — en l'enrichissant d'éléments lexicaux nouveaux: aussi puisait-on à pleines mains à toutes les sources possibles (le latin et le grec, l'italien) sans négliger les ressources internes de la langue. Cependant, vers la fin du siècle, on commence à se douter que la richesse de l'inventaire des mots ne résout rien tant qu'elle n'est pas accompagnée d'une différenciation sémantique rigoureuse; que les expressions nouvelles ne constituent un vrai enrichissement de l'inventaire lexical que dans la mesure où elles sont porteuses de significations ou nuances de sens nouvelles. Dans le cas contraire, elles représentent une fausse richesse qui est encombrement plutôt qu'abondance.

C'est à ce moment qu'on sentit le besoin de débarrasser la langue de ces fausses richesses, de la désencombrer, d'y apporter de l'ordre et de la précision. C'est à ce besoin que répond l'action de François de Malherbe et de tous ceux qui suivirent son enseignement. C'est ce besoin encore qui fit naître les premiers dictionnaires du français, qui les fit se multiplier, se perfectionner et devenir compagnons indispensables de tout usager cultivé de la langue française. C'est ce besoin toujours qui explique le respect inconditionnel dont jouissaient et jouissent en France les dictionnaires et les autorités linguistiques de tous genres, auxquelles les maîtres de la langue françaises, y compris les plus grands, se soumettent avec docilité, sinon avec empressement.

C'est pour satisfaire à ce besoin, enfin, que dès la fin du 16<sup>e</sup> siècle, un

<sup>2</sup> F. Brunot, *ibidem*, p. 403.

grand nombre d'hommes intelligents et avisés ont mis tant de peine à perfectionner et régler la langue pour en faire un instrument de communication clair, souple et précis. Ces soins concentrés dont toute une partie de la communauté linguistique entourait le français des siècles durant, ont profondément marqué cette langue et expliquent ses grandes qualités.

2. Qu'est-ce qui justifie ce besoin du point de vue de la structure du français? Quelles sont les raisons linguistiques qui, par le passé comme à l'heure actuelle, sont à la base du goût des Français pour les dictionnaires?

Elles sont nombreuses, bien plus nombreuses que celles que nous pourrions mentionner dans le présent article, car nous voulons nous limiter à celles que nous considérons comme importantes, mais pas très évidentes.

2.1. C'est tout d'abord l'autonomie limitée du mot français qui apparaît avec une netteté particulière dès qu'on la confronte avec le statut du mot tchèque. Elle se manifeste au plan phonético-phonologique, morphosyntaxique, aussi bien qu'au plan lexical.

2.1.1. A la différence du tchèque où l'accent sert à individualiser les mots les uns par rapport aux autres dans la chaîne parlée et où le mot a le statut de l'unité accentuelle, le discours français est articulé en séquences en tant qu'unités accentuelles. Celles-ci s'articulent à leur tour non pas en mots, mais directement en syllabes. Il faut donc constater que la démarcation accentuelle du mot français est très faible, si tant est qu'elle existe, et qu'elle ne peut pas jouer un rôle décisif dans l'identification du mot.<sup>3</sup>

En plus, le français ne dispose d'aucun moyen de démarcation phonologique: le coup de glotte pouvant servir de moyen de démarcation en tchèque (et plus encore en allemand) n'existe guère en français. Par contre, la liaison et l'enchaînement vocalique concourent à effacer les limites du mot et à rendre difficile son identification dans le discours parlé.

2.1.2. L'identification du mot français dans le discours et son autonomie sont singulièrement compliquées par l'instabilité de sa composition phonématique qui varie selon le contexte et selon le niveau de langue dans lesquels le mot est réalisé. Ainsi pour *fenêtre*, on peut avoir les réalisations phonétiques suivantes:

fənɛtrə], [fnɛtrə], [fənɛtr], [fnɛtr], [fnɛt].

On constate des différences non seulement quant au nombre des phonèmes dont le mot est composé, mais encore quant au nombre de syllabes, ce qui constituerait un grave inconvénient en tchèque ou dans toute autre langue où le mot jouit d'une autonomie relative plus grande, où il représente une unité du discours et est perçu comme tel.

Cependant, dans l'expression écrite, l'identité phonématique du mot est conservée, nonobstant les variations de sa réalisation dans l'expression parlée.

2.1.3. Sur le plan morphosyntaxique, l'autonomie réduite du mot français trouve son expression dans le fait que, dans le discours, il est ac-

<sup>3</sup> A. Martinet, *Eléments de linguistique générale*, A. Colin, Paris 1971, p. 95.

compagné de déterminants et que sa fonction doit être précisée par sa position dans la phrase. Ainsi dans le discours français, on ne parle pas de *fenêtre*, mais d'*une fenêtre*, de *la fenêtre*, de *cette fenêtre*, etc.

La détermination obligatoire du substantif français est d'ailleurs exploitée comme un moyen de la différenciation sémantique des mots polysémiques, comme un procédé signalant que le mot polysémique est employé dans telle ou telle autre de ses acceptions (*donner congé*, *donner son congé à quelqu'un*, *accepter le congé*, etc.). Le français joue avec une rare efficacité de l'instrument qu'est la détermination obligatoire. Cela lui permet d'exprimer des nuances de sens très subtiles à l'aide de moyens grammaticaux qui sont très efficaces à condition que l'on sache les manier avec justesse. Dans certains cas et à certaines conditions, cela peut devenir un problème délicat qui, pour recevoir de bonnes solutions, a besoin d'une norme établie jusqu'aux moindres détails.

2.1.4. Du point de vue lexico-sémantique, enfin, le mot français comparé au tchèque jouit d'une autonomie relativement moindre car, en principe, son contenu sémantique actuel ne peut être établi qu'en fonction du contexte. Il en est toujours ainsi des mots polysémiques et des homonymes; mais en français, de tels mots sont incomparablement plus nombreux qu'en tchèque où les homonymes sont relativement rares et où la polysémie est limitée grâce aux grandes possibilités dérivationnelles.

Pour satisfaire à ses besoins onomasiologiques, le français préfère tout naturellement avoir recours à la polysémisation, et cela soit par voie de la transposition syntaxique, soit à l'aide de la transposition sémantique (le soi-disant épaississement métonymique le plus souvent). C'est aussi pour cette raison, sans doute, que le mot français est essentiellement abstrait: sa valeur générale se prête bien à de telles transpositions, ce qui est un avantage du moment que, de toute façon, l'interprétation sémantique se fait en fonction du contexte.

Le tchèque, par contre, utilise de préférence la dérivation qui se plie avec souplesse à ses besoins onomasiologiques, quoique les transpositions métonymique ne soient pas rares non plus.

Pour les transpositions syntaxiques du français *beau/le beau*, *boire/le boire*, on a en tchèque *krásný/krásno* ou *krasavec* (s'il s'agit de désigner un bel homme) et *pít/pití*. Pour les transpositions métonymiques *la beauté/une beauté*, il y a en tchèque *krása/kráska*, mais pour *la beauté/les beautés*, il y a *krása/krásy*. Bien qu'il les admette en principe, le tchèque (plus soucieux peut-être de sauvegarder l'autonomie sémantique du mot) se montre beaucoup plus réservé que le français vis-à-vis de telles hypostases métonymiques et il est fréquent qu'il leur préfère des paraphrases quand les moyens de dérivation font défaut: pour *la gloire/les gloires de la France*, on a en tchèque *sláva/slavné osobnosti Francie*.

Ainsi la pauvreté de dérivation, qui est un des traits caractéristiques du français moderne, est-elle compensée en français par la mobilité sémantique du mot. Notons, toutefois, que cet état de choses n'existait pas en ancien français où la dérivation était d'une richesse et d'une souplesse remarquables. C'est à la fin du 16<sup>e</sup> siècle que la dérivation entra dans cet état de dépérissement qui caractérise le français moderne et qui est attribuable au relâchement des liens étymologiques résultant de l'usure.

phonologique du mot français et de l'invasion des latinismes savants, et à d'autres changements structuraux que le français a connus à l'époque moyenne de son évolution.

2.1.5. Quelque précaire que soit son identité phonologique et son autonomie syntaxique, il est certain que le mot français garde son identité en tant qu'unité de signification, en tant que structure sémantique. Dans cette qualité, le mot français est relativement stable et facilement identifiable. Dans la perspective que nous venons d'esquisser, les efforts tendant à donner du sens et de l'emploi du mot une définition exacte et détaillée peuvent être considérés comme une tentative de compenser l'impossibilité de sa délimitation dans les plans phonétique et syntaxique.

Mais les définitions précises et subtilement nuancées de la signification du mot dépassent souvent la connaissance intuitive de l'usager moyen qui, dans la plupart des cas, ne possède pas une sûreté suffisante pour se permettre de manier les mots librement et avec créativité. Le rôle restrictif de la norme aidant, on n'est pas étonné de constater que l'usager du français ait souvent besoin de consulter un dictionnaire.

2.2. Il résulte de ce que nous venons de dire que, employé dans le discours, le mot français présente des difficultés d'identification au moment de la perception du message (surtout du message parlé), aussi bien qu'au moment de son interprétation sémantique. Des difficultés analogues surgissent au moment de la construction du message. L'auteur s'efforce de construire un message qui exprime son idée clairement et sans ambiguïtés et qui ne pose pas trop de problèmes au récepteur, qu'il soit lecteur ou auditeur. Pour y parvenir, il choisit délibérément les mots et les constructions qui posent le moins de problèmes et les emploie de préférence dans les séquences consacrées par l'usage, par la norme.

De tels emplois sanctionnés par l'usage, donc normatifs, n'épuisent pas, et de loin, toutes les possibilités du système; ils ne réalisent pas toutes les virtualités que le système comporte, ils n'en représentent qu'une partie. Dans toutes les langues, en effet, la norme linguistique a un caractère restrictif en limitant, dans une mesure plus ou moins grande, la réalisation des virtualités du système. Cependant, nous croyons pouvoir affirmer que, pour le français, la norme linguistique est plus restrictive que pour le tchèque par exemple, et cela — entre autres — toujours à cause de l'autonomie limitée du mot français. C'est à cause d'elle que la norme linguistique française n'aime pas la créativité dans quelque plan de la langue que ce soit, qu'elle préfère les formes consacrées par l'usage, donc plus faciles à identifier dans le discours.

2.2.1. Il suffit de mentionner la formation des mots en français, en particulier la dérivation qui, on vient de le rappeler, est très pauvre par rapport au tchèque. Non que le système français soit pauvre quant à l'inventaire des affixes productifs; c'est que l'application de ces outils est singulièrement entravée par les impératifs de la norme, à tel point qu'ils semblent inefficaces. Aussi est-il pratiquement impossible de procéder en français à une dérivation spontanée en combinant des radicaux avec des affixes en respectant les caractères sémantiques des uns et des autres: il faut, en outre, tenir compte de la norme qui indique que des deux suffixes *-age* et *-ment*, le radical des verbes *laver* ou *éclairer* admet l'un

et l'autre, celui de *nettoyer* ou *essuyer* se combine avec le premier, tandis que le radical du verbe *éclater* n'admet que le second, sans parler des radicaux verbaux qui ne se combinent ni avec l'un, ni avec l'autre.

Le rôle restrictif de la norme, les limitations qu'elle impose à l'exploitation des possibilités du système, conduisent tout naturellement les usagers du français, désireux de bien dire et de bien écrire, à consulter les dictionnaires aussi souvent que possible.

2.2.2. L'hypertrophie de la norme en français a une autre raison importante encore: c'est le fait que le français moderne comporte de très nombreux vestiges de l'usage ancien, d'éléments synchroniquement hétérogènes et périphériques du point de vue du système actuel de la langue. Il s'agit là d'un trait qui est commun à toutes les langues, surtout à celles qui possèdent une tradition littéraire plus ou moins longue, contribuant à perpétuer l'usage de tels éléments. Leur fonctionnement n'est plus ancré dans le système que partiellement: c'est à la norme qu'incombe de servir de point d'appui pour le discours. Plus élevé est le nombre de tels éléments périphériques dans une langue, et plus important est le rôle de la norme et plus fréquemment a-t-on besoin de consulter les dictionnaires.

2.2.3. La perpétuation dans l'usage d'éléments linguistiques appartenant à des stades révolus de l'évolution de la langue est favorisée aussi par le fait que, pour l'enseignement de la langue écrite, les écoles françaises se servent abondamment de textes littéraires, vieux souvent de 300 ans. Cela ne fait qu'approfondir le fossé séparant le français parlé courant et le français littéraire imprégné de la tradition classique.

En postulant, d'une part, qu'il existe toujours une interdépendance entre la norme parlée et la norme écrite d'une langue et, d'autre part, que le changement est la forme de l'existence du langage, on arrive à la conclusion qu'il doit y avoir des différences, des tensions entre les deux normes. Dans ces conditions, l'influence que l'étude des textes littéraires anciens exerce sur l'usage comporte des aspects négatifs dont le plus important est celui de saper la sûreté d'expression de l'élève qui, pour son expression écrite, ne peut pas chercher l'appui dans le langage spontané qu'il parle et qui pourrait lui faire commettre des maladresses. Il se méfie de son intuition linguistique et il préfère s'adresser à la source normative qu'est le dictionnaire.

2.2.4. La stratification stylistique du français, riche et nuancée qu'elle est, est une autre source d'incertitude de l'utilisateur moyen: il n'acquiert généralement pas une connaissance sûre des limites de différents niveaux de langue et, pourtant, on s'attend à ce qu'il les respecte, dans l'expression écrite au moins. Ne pouvant prendre appui sur sa connaissance intuitive, il est obligé de consulter un dictionnaire.

2.3. Il est certain, par ailleurs, que l'emploi fréquent des dictionnaires en France est motivé aussi par des raisons qui n'ont rien à voir avec les particularités linguistiques de la langue française et que l'on pourrait qualifier de psychologiques ou sociales.

2.3.1. En observant certains Français aux prises avec leur langue maternelle et en les voyant consulter un dictionnaire à tout propos, on a souvent l'impression d'être en présence d'une dépendance psychologique

presque morbide: ils se méfient à tel point de leur intuition linguistique et de la connaissance qu'ils ont de leur langue maternelle (qu'ils suspectent, paraît-il, de toutes les perfidies possibles) que leurs facultés expressives en sont comme paralysées dès qu'ils se mettent à rédiger un texte quelconque. Leur manque de confiance en soi ne se justifie que partiellement par ce que nous avons dit ci-dessus à propos des propriétés du mot français et sur le rôle de la norme dans le fonctionnement du français. Pour le reste, il est attribuable, à notre avis, à l'influence des professeurs et des lexicographes prestigieux qui ont su imposer l'opinion que les dictionnaires doivent être consultés le plus souvent possible, que chaque élève, chaque étudiant doit avoir continuellement à sa disposition un dictionnaire approprié à son âge et à sa culture<sup>4</sup> et que, en principe, on devrait toujours se méfier un peu du langage spontané que l'on parle. Dans de nombreux cas, ce doute méthodique de sa compétence linguistique peut aboutir, à ce qu'il paraît, à une sorte de paralysie partielle des facultés expressives de l'individu qui en est réduit à aller chercher l'enseignement de l'autorité à chaque phrase qu'il écrit. Il va sans dire que, pour de tels usagers de la langue française, la consultation des dictionnaires a une importance vitale.

2.3.2. D'autre part, on recherche dans les dictionnaires la confirmation de sa compétence linguistique, pour pouvoir s'émerveiller des profondeurs insoupçonnées de son propre discours. Car en consultant un dictionnaire, on trouve toujours des acceptions inconnues attestées par des citations d'auteurs prestigieux, anciens ou contemporains et, tel un Monsieur Jourdain, on est flatté d'apprendre qu'on emploie les mêmes expressions, qu'on fait de la même prose qu'eux.<sup>5</sup> Les informations puisées dans les dictionnaires, à la fois techniques et familières, permettent en outre de soutenir d'interminables discussions au sujet des richesses cachées de son propre idiome, de la pertinence de façons de parler, du bon usage et de la culture du langage en général. Ce goût frôlant l'affectation et le snobisme est un des facteurs importants de la grande consommation des dictionnaires en France. On peut en sourire, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il ressemble fort aux préoccupations des salons du 17<sup>e</sup> siècle qui furent les premiers en France, et même en Europe peut-être, à se soucier du bon usage et qui contribuèrent à imposer le souci de l'usage linguistique comme un objet digne de l'attention des organes du Gouvernement.

3. Les articles de dictionnaires français et tchèques reflètent assez bien les particularités linguistiques et sociales examinées ci-dessus. On le remarque sans peine dès que l'on compare un dictionnaire de langue française avec un dictionnaire tchèque analogue.

3.1. La plupart des dictionnaires français contemporains indiquent la prononciation à chaque vocable, tandis que dans les dictionnaires tchèques, la prononciation n'est donnée que pour les mots d'emprunt relativement

<sup>4</sup> C'est là la formule de M. Davau, auteur principal du *Dictionnaire Bordas* (Paris 1975) qui, dès 1936, la fit admettre comme un des principes de l'enseignement du français.

<sup>5</sup> A. Rey, *Littéré. L'humaniste et les mots*, Gallimard, Paris 1970, p. 25.

récent, dont la prononciation n'est pas conforme aux règles valables pour les mots autochtones ou complètement assimilés. L'information ortho-épique des dictionnaires français correspond à des besoins bien déterminés: c'est tout d'abord l'orthographe française et, ensuite, le fait que la prononciation du français diffère selon les niveaux de langue, de sorte que les indications normatives ne sont pas superflues même quand il s'agit de mots à prononciation «normale». Il ne faut pas oublier, en outre, l'instabilité phonologique du mot français, dont il est question ci-dessus (2.1.2.).

3.2. Les définitions sont faites de la même façon dans les dictionnaires des deux langues. Cependant, les dictionnaires du français font preuve d'un souci scrupuleux de donner les caractéristiques sémantiques les plus exhaustives possible pour aller au-devant des dangers d'une polysémie trop riche et d'autres aspects spécifiques du sémantisme de mots français (cf. ci-dessus 2.1.4.). Ils y parviennent non seulement grâce à la qualité des définitions, mais encore en indiquant les synonymes selon les distinctions nettes et subtiles et en établissant des rapports antonymiques multiples et nuancés.

3.3. Les articles des dictionnaires français comportent une phraséologie infiniment plus riche que ceux des dictionnaires tchèques. L'abondante information phraséologique des dictionnaires français fait état non seulement des particularités sémantiques de certains emplois du mot, mais encore de ce que ces emplois peuvent avoir de spécial du point de vue syntaxique. Cette surabondance d'indications phraséologiques fait voir à quel point le fonctionnement de la langue française est soumis aux règles du bon usage, aux exigences de la norme linguistique.

3.4. Les indications stylistiques sont beaucoup plus riches et plus nuancées dans les dictionnaires français que dans les dictionnaires tchèques, ce qui correspond au degré d'élaboration de la stratification stylistique dans les deux langues (cf. ci-dessus 2.2.4.).

4. L'usage abondant des dictionnaires en France a sa première raison dans les caractères profonds du français moderne, tels qu'ils se sont constitués à l'issue de la période moyenne de l'évolution du français et dont l'expression la plus significative est la faible autonomie du mot. Celle-ci se traduit par le besoin d'une réglementation stricte dans les plans syntaxique et sémantique et d'indications normatives abondantes. Les dictionnaires français répondent à ces besoins, qui sont réels. Cependant, la profusion d'excellents dictionnaires, que les usagers du français ont à leur disposition depuis bientôt trois siècles, a donné naissance à des besoins secondaires d'ordre psychologique et social. Mises ensemble, les deux catégories de besoins constituent une motivation très puissante qui justifie amplement ce que l'on pourrait qualifier comme dépendance des Français vis-à-vis des dictionnaires. Celle-ci a le mérite de perfectionner et d'affiner toujours davantage les qualités de précision et de clarté de la langue française, mais aussi le défaut de paralyser en quelque sorte les facultés d'expression spontanées de l'usager moyen du français.

Les usagers du tchèque, moins gâtés par la production lexicographique, moins gênés par les impératifs de la norme, donc plus libres à exploiter les ressources du système de leur langue, peuvent donner libre cours à leurs

facultés d'expression spontanées. Ils ne souffrent décidément pas de dépendance vis-à-vis des dictionnaires qu'ils consultent assez rarement et pour des raisons grammaticales plutôt qu'expressives. Cette attitude implique, malheureusement, les dangers d'à-peu-près, d'élaboration insuffisante du discours et de manque de discipline de pensée et d'expression.

